

## MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 15 novembre 2021 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, mesdames les conseillères Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Francis Marcotte et Denis Piché, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

**2021-11-117**

### **Ordre du jour.**

Il est proposé par M. Denis Piché  
Et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

**2021-11-118**

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021**

Il est proposé par M. Christian Caron  
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

### **Période de questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil.

**2021-11-119**

### **Association des personnes handicapés de Portneuf – Adhésion annuelle**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban adhère à l'Association des personnes handicapés de Portneuf pour la somme de 50 \$.

**2021-11-120**

### **Carrefour F.M. Portneuf**

Il est proposé par M. Denis Piché  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 500 \$ au Carrefour F.M. Portneuf pour l'année en cours.

**2021-11-121**

### **Campagne de financement pour l'ajout d'un gymnase double à l'école secondaire St-Marc (ESSM).**

Il est proposé par Mme Émilie Garneau  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban confirme sa participation à la campagne de financement pour l'ajout d'un gymnase double à l'ESSM, pour un montant minimum de 25 000 \$.

Que le conseil municipal souhaite participer à une concertation avec les municipalités de l'Ouest de Portneuf afin d'établir une répartition équitable de la contribution requise de la part des municipalités.

**Avis de motion et présentation du projet de règlement 271 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur une partie de la route Saint-Philippe, une partie de la rue Saint-André et la rue Sauveur-Patry pour la saison hivernale 2021-2022.**

Avis de motion est donné par M. Denis Piché, conseiller municipal au siège numéro 4 que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le règlement 271 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur une partie de la route Saint-Philippe, une partie de la rue Saint-André et la rue Sauveur-Patry pour la saison hivernale 2021-2022 sera adopté.

Un projet de règlement est également présenté.

**Avis de motion du règlement URB-01.03 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01 afin d'agrandir l'affectation publique et institutionnelle à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité en bordure de la rue Saint-André.**

Avis de motion est donné par Mme Carmen Marquis, conseillère municipale au siège numéro 6, que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le règlement URB-01.03 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01 afin d'agrandir l'affectation publique et institutionnelle à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité en bordure de la rue Saint-André sera adopté.

2021-11-122

**Adoption du projet de règlement URB-01.03 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01 afin d'agrandir l'affectation publique et institutionnelle à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité en bordure de la rue Saint-André.**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le projet de règlement URB-01.03 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01 afin d'agrandir l'affectation publique et institutionnelle à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité en bordure de la rue Saint-André soit adopté tel que déposé.

**Avis de motion du Règlement numéro URB-05.12 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'agrandir la zone publique et institutionnelle P-1 à même une partie de la zone résidentielle de moyenne densité Rb-5.**

Avis de motion est donné par M. Francis Marcotte, conseiller municipal au siège numéro 3, que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le règlement URB-05.12 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'agrandir la zone publique et institutionnelle P-1 à même une partie de la zone résidentielle de moyenne densité Rb-5 sera adopté.

2021-11-123

**Adoption du premier projet de règlement numéro URB-05.12 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'agrandir la zone publique et institutionnelle P-1 à même une partie de la zone résidentielle de moyenne densité Rb-5**

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que le premier projet de règlement numéro URB-05.12 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'agrandir la zone publique et institutionnelle P-1 à même une partie de la zone résidentielle de moyenne densité Rb-5 soit adopté tel que déposé.

2021-11-124

**Nomination d'un représentant du conseil de la municipalité de Saint-Alban au conseil de la MRC de Portneuf**

Considérant que le maire, Deny Lépine, est nommé d'office afin de siéger au conseil de la MRC de Portneuf, conformément à l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale ;

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Alban peut désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale ;

Considérant que Mme Julie Quintin a été élue conseillère municipale lors des élections municipales 2021;

Il est proposé par M. Francis Marcotte  
et unanimement résolu :

Que la conseillère, Julie Quintin, soit nommée substitut du maire à la MRC de Portneuf pour une période de 4 ans.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf.

2021-11-125

**Nomination des représentants au conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP).**

Il est proposé par Mme Julie Quintin  
Et unanimement résolu :

Que M. Francis Marcotte soit nommé représentant de la municipalité de Saint-Alban au conseil d'administration de la RRGMRP et que M. Deny Lépine soit le représentant suppléant.

2021-11-126

**Nomination du maire suppléant et des signataires de chèques**

Considérant que M. Christian Caron agissait comme maire suppléant avant les élections du 7 novembre dernier;

Considérant que M. Deny Lépine et M. Christian Caron étaient les signataires au compte chèque de la municipalité avant les dernières élections;

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que M. Christian Caron demeure maire suppléant de la municipalité de Saint-Alban;

Que messieurs Deny Lépine et Christian Caron demeurent signataires pour le compte chèque de la Municipalité.

2021-11-127

**Demande d'aide financière au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Ancienne centrale hydroélectrique**

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont dévoilé un nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) en décembre 2019;

Considérant que les différents volets proposés permettent de soutenir financièrement des projets de restauration de propriétés privées admissibles dans plusieurs municipalités de la MRC de Portneuf, mais également des projets visant des propriétés municipales admissibles;

Considérant que le programme permet un appariement des sommes investies par le partenaire municipal afin de soutenir la restauration d'éléments du patrimoine immobilier;

Considérant que la municipalité souhaite effectuer un projet de restauration admissible en 2021-2022, soit la réalisation d'un carnet de santé pour l'ancienne centrale hydroélectrique dont elle est propriétaire et situé au 2 rang de l'Église Sud;

Considérant que le coût l'intervention prévue s'élève à un montant estimé de 7 513 \$ + taxes;

Considérant que la Municipalité a soumis ce projet de restauration à la MRC de Portneuf incluant les estimations des coûts du projet, afin qu'il soit soumis au volet 1b – restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale, dans le cadre d'une demande d'aide financière déposée au MCC par la MRC de Portneuf;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Piché et unanimement résolu :

Que la Municipalité s'engage à réaliser ce projet de restauration prévu au cours de l'année 2021, sous réserve de l'admissibilité de l'intervention proposée dans le cadre du PSMMPI;

Que la Municipalité souhaite profiter d'une aide financière dans le cadre du PSMMPI pouvant s'élever jusqu'à 3 944 \$ (50% des coûts admissibles du projet);

Que la Municipalité s'engage à assumer sa contribution financière au projet, dont le montant prévu s'élève à 3 945 \$;

Que la Municipalité s'engage à assumer les dépassements de coûts du projet au besoin.

**2021-11-128**

**Octroi du contrat de déneigement des cours pour l'hiver 2021-2022**

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que le contrat de déneigement des cours pour l'hiver 2021-2022 soit octroyé à Phil Entreprises Inc. pour un montant de 3775.50 \$ + taxes.

**2021-11-129**

**Octroi du contrat de déneigement secteur Lac à l'Anguille pour l'hiver 2021-2022.**

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que le contrat de déneigement secteur lac à l'Anguille pour l'hiver 2021-2022 soit octroyé à Déneigement Philippe Lefebvre au montant de 1600\$ + taxes.

**2021-11-130**

**Demande de dérogation mineure – M. Alain Bélanger**

Considérant que M. Alain Bélanger est propriétaire du lot 5 021 706 du cadastre du Québec, sur lequel est construite une résidence dans le rang de la Rivière-Blanche à Saint-Alban;

Considérant que à la suite d'un élargissement de l'emprise du rang de la Rivière Blanche, la résidence se retrouve à une distance 6,95 mètres de ladite emprise, alors que la marge avant prescrite est de 15 mètres;

Considérant que la dérogation a été causé par un élargissement de l'emprise de la route;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder ladite dérogation mineure.

Il est proposé par Mme Julie Quintin  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à réduire la marge de recul avant de 15 à 6,95 mètres sur le lot 5 021 706 du cadastre du Québec.

**2021-11-131**

**Mesures d'exception applicable aux interventions faisant l'objet d'une expertise géotechnique – Lot 5 022 066 du cadastre du Québec**

Considérant que le règlement URB-05 de zonage prévoit, à l'article 16.2.4, des mesures d'exception applicable aux interventions faisant l'objet d'une expertise géotechnique;

Considérant que Mesdames Annie Rousseau et Hélène Dallaire ont présenté une telle demande afin de régulariser l'implantation d'une résidence à une distance de 3,7 mètres du sommet d'un talus sur le lot 5 022 066 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande était accompagnée de l'étude géotechnique répondant aux exigences du règlement qui confirme la stabilité du talus et recommande la délivrance d'une autorisation;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et a fait une recommandation positive au conseil municipal

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde une mesure d'exception applicable aux interventions faisant l'objet d'une expertise géotechnique, réduisant la distance par rapport à un haut de talus à 3,7 mètres, afin de régulariser l'implantation de la résidence construite sur le lot 5 022 066 du cadastre du Québec, tel que représenté sur le certificat de localisation préparé par M. Frédéric Matte arpenteur-géomètre, sous le numéro 3674 de ses minutes.

**2021-11-132**

**Demande à la CPTAQ – Prolongement du réseau d'aqueduc sur la route Philomène-Thibodeau (354)**

Considérant que la municipalité de Saint-Alban désire prolonger son réseau d'aqueduc en bordure de la route Philomène-Thibodeau;

Considérant que ce projet, en zone agricole, nécessite une autorisation de la CPTAQ puisque l'emprise de la route est supérieure à 30 mètres sur une partie du tronçon;

Considérant que le prolongement vise à desservir des résidences déjà existantes;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale.

Il est proposé par M. Francis Marcotte  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal dépose une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la route Philomène-Thibodeau;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier, soit autorisé à signer tout documents nécessaires ou utiles à cette fin

**Bordereau de correspondance**

Dépôt du bordereau de correspondances

**Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.**

En date du 15 novembre 2021, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 54 373.37 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2021-11-133

**Comptes à payer – Septembre 2021**

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT \$</b>
FQM ASSURANCES	9628	272.50 \$
VINCENT L. DOSTIE	9629	74.90 \$
PAX EXCAVATION	9630	198 575.17 \$
LEPINE, DENY	9631	481.52 \$
AREO-FEU	9632	1 753.90 \$
BERNARD, MADELEINE (REMB. NON-RESIDENTS)	9633	186.40 \$
CAPSA	9634	201.79 \$
CIMENTERIE GENEST 1995	9635	1 057.77 \$
COALLIER-BRISSON, STEPHANIE(REMB. NON-RESIDENTS)	9636	58.80 \$
CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF	9637	20 606.80 \$
COURRIER DE PORTNEUF	9638	1 026.90 \$
CPU SERVICES D'ORDINATEUR (BIBLIO)	9639	28.74 \$
DISTRIBUTION EMCO	9640	307.33 \$
ENGLOBE	9641	3 999.29 \$
LES ENTREPRISES ELECTRO-BLAIS	9642	3 708.60 \$
LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN	9643	493.24 \$
LES ENTREPRISES A. MASSICOTTE	9644	764.58 \$
BUROPRO CITATION	9645	288.28 \$
ESU INC.	9646	7 082.46 \$
EXCAVATION C.E. FALARDEAU	9647	4 512.77 \$
FALARDEAU, PASCAL	9648	314.62 \$
GARAGE MECANIQUE MM INC.	9649	151.11 \$
GARAGE REAL DOUVILLE & FILS	9650	93.64 \$
GOULET, ALAIN(CELL.)	9651	58.02 \$
GROUPE CLR	9652	274.79 \$
HAMELIN, JEAN (DEPLAC. FORMATION)	9653	79.50 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	9654	480.00 \$
ENROFINS ENVIRONEX	9655	382.57 \$
JEAN-PIERRE LEFEBVRE	9656	200.00 \$
LEFEBVRE, VERONIQUE (REMB. NON-RESIDENTS)	9657	95.00 \$
MAHEU&MAHEU (AQUED. RIVIERE BLANCHE)	9658	229.95 \$
ALIMENTATION DUSABLON	9659	136.47 \$
MARQUIS, CARMEN	9660	33.92 \$
MATERIAUX AUDET	9661	1 234.13 \$
MESSAGERIE WISEMAN	9662	79.33 \$
MEUNERIE DYNAMIX	9663	87.34 \$
NOTARIE INC.	9664	3 472.77 \$
SARAH PAQUIN (SPECTACLE JOURNÉE CULTURE)	9665	450.00 \$
PERRON, MARIO	9666	151.41 \$
PHIL ENTREPRISES	9667	201.21 \$
PUROLATOR	9668	19.94 \$
REGIE REGIONALE	9669	139.72 \$

FORMATION PREVENTION SECOURS	9670	9 778.62 \$
SERVICES MATREC	9671	663.29 \$
SONAUDIO (SPECTACLE JOURNÉE CULTURE)	9672	885.32 \$
STANTEC	9673	3 871.27 \$
TESSIER RECREO-PARC	9674	684.10 \$
TOURNESOL PAYSAGISTE	9675	114.96 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	9676	26 110.86 \$
STEPHANE MARCOTTE	9677	4 664.96 \$
TREMBLAY BOIS AVOCATS	9678	4 598.25 \$
VILLE DE DONNACONA	9679	180.00 \$
VOHL INC.	9680	37.75 \$
XEROS	9681	1 871.65 \$
	DAS Prov.	9 945.03 \$
	DAS Fed.	3 849.06 \$
	Télus	84.10 \$
	Hydro Québec	1 303.15 \$
	Eko	1 385.90 \$
	Visa	459.88 \$
	REER	1 650.66 \$
	ADT	71.27 \$
	Déry Telecom	365.71 \$
	Salaire	26 661.93 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>353 084.90 \$</b>

2021-11-134

**Comptes à payer – Octobre 2021**

Il est proposé par M. Denis Piché  
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et  
secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT \$</b>
ANNULE	9677	0.00 \$
TREPANIER, DENISE (REPAS ELECTION)	9682	84.68 \$
ADN COMMUNICATION	9683	46.22 \$
APHP	9684	50.00 \$
BELANGER, LISA-MARIE (NON-RESIDENTS)	9685	60.00 \$
MORGAN COMMUNICATION (BELL. VOTES)	9686	720.89 \$
CHAMPAGNE & MATTE	9687	1 379.70 \$
CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF	9688	341.95 \$
CULTURE SAINT-CASIMIR (SPECTACLE ÉTÉ 2021)	9689	150.00 \$
LES ENTREPRISES ELECTRO-BLAIS	9690	1 086.94 \$
BUROPRO CITATION	9691	59.72 \$
EQUIPEMENT ACMAT	9692	89.91 \$
GARAGE REAL DOUVILLE & FILS	9693	427.97 \$
GOULET, ALAIN(CELL.)	9694	58.02 \$
JOBIN, KEVIN ( FORMATION ONU)	9695	93.69 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	9696	585.00 \$
JULIEN, DANIEL (NON-RESIDENTS)	9697	95.00 \$
ENROFINS ENVIRONEX	9698	737.58 \$
JEAN-PIERRE LEFEBVRE (CASTORS)	9699	200.00 \$
ANNULE	9700	0.00 \$

LA LIBRAIRIE DONNACONA	9701	579.43 \$
ALIMENTATION DUSABLON	9702	249.00 \$
MATERIAUX AUDET	9703	1 542.37 \$
MECANARC	9704	727.39 \$
MERCIER AUTOROUTE40	9705	23.00 \$
MESSAGERIE WISEMAN	9706	79.33 \$
LES ENTREPRISES JOVANY	9707	25 169.74 \$
MRC PORTNEUF (TPI)	9708	1 615.94 \$
NOBERT, PIERRE-YVES (CASTORS)	9709	200.00 \$
PERRON, MARIO	9710	100.00 \$
PHIL ENTREPRISES	9711	689.85 \$
PIERRE NAUD INC	9712	458.69 \$
POULLAILLER PORTN'ŒUF	9713	45.00 \$
RABAIS CAMPUS	9714	35.59 \$
REGIE REGIONALE	9715	370.86 \$
REGIE PORTNEUVOISE		
PROTECTION	9716	3 876.07 \$
SERVICES MATREC	9717	663.29 \$
SIGNALISATION KALITEC	9718	1 027.88 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	9719	20 801.98 \$
STEPHANE MARCOTTE	9720	2 919.47 \$
TRAVAIL & LOISIRS	9721	296.63 \$
VILLE DE DONNACONA	9722	90.00 \$
VOHL INC.	9723	80.29 \$
XEROS	9724	506.43 \$
TREPANIER, DENISE (REPAS ELECTION)	9725	113.86 \$
GIRARD, CAROLINE (REPAS ELECTION)	9726	48.77 \$
MARQUIS, CARMEN	9727	316.86 \$
ALIMENTATION DUSABLON	9728	375.05 \$
G.D.G. ENVIRONNEMENT	9729	2 021.70 \$
PORTNEUF INFORMATION	9730	323.08 \$
FORMULES D'AFFAIRES CCL	9731	367.92 \$
	DAS Prov.	7 977.16 \$
	DAS Fed.	3 110.17 \$
	Télu	1 373.78 \$
	Hydro Québec	7 033.39 \$
	Eko	1 156.52 \$
	Visa	1 033.31 \$
	REER	2 211.46 \$
	ADT	222.83 \$
	SQ	66 996.00 \$
	Salaire	29 263.14 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>192 360.50 \$</b>

### **Divers et questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

**2021-11-135**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h45.



---

Deny Lépine,  
Maire

---

Vincent Lévesque Dostie  
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »